Nations Unies E/ESCAP/69/L.3/Add.7



Conseil économique et social

Distr.: Limitée 27 avril 2013

Français

Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013 Point 3 f) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: Réduction des risques de catastrophe

Projet de rapport

Réduction des risques de catastrophe

- 1. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de deux documents d'information: le rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/69/INF/5) et celui du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/69/INF/6).
- 2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Sri Lanka et Thaïlande. Le représentant du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR) a également fait une déclaration.
- 3. La Commission a noté avec préoccupation que la région Asie-Pacifique continuait d'être la région du monde la plus sujette aux catastrophes. Elle a fait remarquer que les catastrophes compromettaient sérieusement le développement inclusif et durable, en particulier dans les pays les moins avancés. Elle a recommandé d'aborder la question du renforcement de la résilience face aux catastrophes avec un sens renouvelé de l'urgence, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et qu'elle devrait être prise en compte dans les politiques, plans, programmes et budgets à tous les niveaux des administrations publiques.
- 4. La Commission a souligné également le rôle important que jouait la coopération régionale dans la gestion des risques de catastrophe. Une délégation a précisé que le secrétariat devrait s'attacher à mettre sur pied une plateforme régionale pour traiter du problème de la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'à compléter l'action engagée au niveau mondial par l'UNISDR.

TR 280413 TP 280413 E69_L3FA7

- 5. La Commission s'est félicitée du rôle joué par le secrétariat dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de l'aide qu'il avait fournie à l'appui de l'action menée au niveau national par les États membres pour prévenir les catastrophes et mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes¹.
- 6. La Commission a souligné le rôle important que jouaient les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les applications des technologies spatiales dans la gestion des risques de catastrophe, et a salué l'action engagée par le secrétariat pour fournir des informations satellitaires aux pays touchés par des catastrophes. Elle s'est par ailleurs déclarée reconnaissante des travaux menés par le secrétariat pour constituer un répertoire des capacités régionales dans le domaine spatial afin de mieux appréhender les lacunes et les besoins existants. Elle a relevé l'importance des initiatives de coopération régionale comme le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (PRORESPACE), le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique (CSSTEAP) et Sentinel Asia, et a préconisé de renforcer davantage la collaboration et les capacités régionales dans le domaine de l'utilisation des applications spatiales pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et le développement durable.
- 7. La Commission a exprimé son appui à la mise en œuvre des Années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).
- 8. La Commission a reconnu qu'il y avait lieu d'instaurer une culture de l'évaluation des risques, de faciliter les actions de sensibilisation et d'éducation concernant la prévention et l'atténuation des risques et de concevoir des stratégies de compensation avant qu'une catastrophe majeure ne se produise. Elle a fait ressortir le rôle que jouait le secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe et les possibilités de partenariat public-privé qui se présentaient dans ce domaine, parallèlement à d'éventuels mécanismes novateurs de financement de la réduction des risques. Une délégation a précisé l'importance de la gestion intégrée des bassins fluviaux pour la prévention des catastrophes et la planification préalable, et a proposé la création d'une équipe d'intervention d'urgence en cas de catastrophe au niveau régional pour pouvoir fournir l'aide et les secours d'urgence requis.
- 9. La Commission a souligné qu'il importait d'œuvrer davantage pour réduire les risques de catastrophe à l'échelon local dans le cadre de la stratégie mise au point pour renforcer la résilience, tel que convenu dans la Déclaration de Yogyakarta sur la prévention des catastrophes en Asie et dans le Pacifique, 2012, qui avait été adoptée à la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la prévention des catastrophes, tenue à Yogyakarta (Indonésie) du 22 au 25 octobre 2012. Elle a demandé que les recommandations émises dans la Déclaration soient prises en compte dans les politiques, stratégies et plans d'action.
- 10. Plusieurs délégations ont informé la Commission des initiatives prises dans leur pays, comme l'élaboration de stratégies et de politiques destinées à faire face aux risques de catastrophe de manière globale, la mise sur pied d'institutions compétentes en la matière, la promotion de mesures au niveau local et la participation des parties concernées, le financement de la réduction des risques et l'investissement pour la

A.CONF.206/6 et Corr.1, chap.I, résolution 2.

prévention des catastrophes, l'élaboration de normes spécifiques et de codes pour la construction et l'utilisation des TIC pour gérer les risques de catastrophes.

- 11. Le représentant du Cambodge a informé la Commission que son pays avait accueilli en février 2013 le Forum sur la réduction des risques de catastrophe naturelle, qui avait été chargé d'étudier les contributions au cadre pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, et a remercié le secrétariat de l'assistance technique qu'il avait fournie au Comité national pour la gestion des catastrophes. La délégation cambodgienne a également sollicité une assistance technique supplémentaire du secrétariat pour assurer une meilleure prévention des catastrophes, en particulier en ce qui concernait les systèmes d'alerte rapide et le transfert de technologie dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.
- 12. Le délégation japonaise a informé la Commission que son pays avait accueilli la Conférence ministérielle mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Tohoku (Japon), les 3 et 4 juillet 2012, et qu'il accueillerait en 2015 la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, il a sollicité l'appui des autres États membres pour la prochaine conférence.
- 13. Le représentant de la République islamique d'Iran a remercié le secrétariat de son appui, de ses conseils et de ses services consultatifs pour l'application de la résolution 67/4 de la Commission relative à la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. La délégation de ce pays a précisé que son gouvernement avait déjà alloué le budget nécessaire et mis en place le cadre administratif requis pour la création du Centre.
- 14. Le représentant du Bangladesh a informé la Commission que son pays était en voie de créer des entités chargées de l'évaluation des dégâts, des pertes et des besoins ainsi que des risques multiples et de la vulnérabilité, et a sollicité un appui technique pour la production de données interchangeables et d'informations sur les effets des catastrophes, les pertes et les besoins pour assurer le relèvement et la reconstruction.
- 15. Le représentant de l'UNISDR a informé la Commission des progrès accomplis lors de consultations sur le cadre pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 se rapportant aux catastrophes et au développement. Il a été fait mention du travail accompli en collaboration avec le secrétariat pour élaborer le Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes et préparer la Conférence ministérielle asiatique sur la prévention des catastrophes. La Commission a également été informée des projets d'activité future comme la tenue en Thaïlande en 2014 de la prochaine conférence ministérielle asiatique sur la prévention des catastrophes, et l'UNISDR a fait part de son engagement à consulter les gouvernements et les autres parties concernées à propos du cadre pour la prévention des catastrophes pour l'après-2015.